

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
- Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 4 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquantième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie-Rita-Desneiges Trépanier Pelchat, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Damien-Maurice Pelchat, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 4 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquante-et-unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Darrell Ashley Conner, de la ville de Lennoxville, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mildred Viola Washburn Conner, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 5 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Gladys-Florida Allard Chénier, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Noël Chénier, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.